

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 08244
Numéro SIREN : 853 030 641
Nom ou dénomination : 2MA CORPORATION

Ce dépôt a été enregistré le 22/11/2022 sous le numéro de dépôt 38042

38042

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2022

Désignation de l'entreprise <u>2MA CORPORATION</u>					Néant <input type="checkbox"/> *			
Adresse de l'entreprise <u>22 Avenue Maximilien Robespierre 93150 LE BLANC-MESNIL</u>								
SIRET <u>8 5 3 0 3 0 6 4 1 0 0 0 1 5</u>								
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1, 2</u> Durée de l'exercice précédent * <u>1, 2</u>								
					Exercice N clos le (3, 1) 1, 2 2, 0, 2, 1			
ACTIF					Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012			
		Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles *		028	2 600	030	1 040	1 560	
	Immobilisations financières * (1)		040		042			
	Total I (5)			044	2 600	048	1 040	1 560
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052		
		Marchandises *		060	7 660	062		7 660
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	150	066		150	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	790	070		790
		Autres * (3)		072	4 521	074		4 521
	Valeurs mobilières de placement		080		082			
	Disponibilités		084	4 323	086		4 323	
Charges constatées d'avance *		092		094				
Total II			096	17 444	098		17 444	
Total général (I + II)			110	20 044	112	1 040	19 004	
PASSIF					Exercice N 1		NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120		5 000	
	Ecart de réévaluation				124			
	Réserve légale				126			
	Réserves réglementées *				130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)				131			
	Report à nouveau				134		(458)	
	Résultat de l'exercice				136		(1 904)	
	Provisions réglementées				140			
Total I					142		2 638	
Provisions pour risques et charges					154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164		8 746	
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166		7 620	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N.)				169			
	Produits constatés d'avance				174			
Total III					176		16 366	
Total général (I + II + III)					180		19 004	
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199	1 247		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Conforme à l'original

0401E Espartaco-compta@orange.fr - 01/10/2022

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-BSD 2022

Formulaire obligatoire (article 502 septies A bis du Code général des impôts)		Designation de l'entreprise		2MA CORPORATION		Néant <input type="checkbox"/> *		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		01R		Exercice N clos le		
						31/12/2021		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
				217		218	24 668	
	Production stockée *	Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production				222		
	Production immobilisée *					224		
	Subventions d'exploitations reçues					226		
	Autres produits					230	23	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	24 691
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	11 558
		Variation de stocks (marchandises) *					236	(7 660)
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240		
Autres charges externes *		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	22 164	
		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244		
Impôts, taxes et versements assimilés						250		
Rémunérations du personnel *						252		
Charges sociales (cf. renvoi 380)						254	520	
Dotations aux amortissements *						256		
Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *)		259		262	13		
	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		260					
Total des charges d'exploitation (II)						264	26 595	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(1 904)	
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294		
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI)	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies))		347			300		
	(dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))		348					
Impôt sur les bénéfices *		(VII)				306		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	(1 904)	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314	1 904	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324				
	Divers *	dont intérêts excédentaires des cptes-c/c associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	
			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 septies D))			249		251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprises nouvelles (44. sexes)	986	ZFU-1E (44. octies A)	987		312		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexes A)	989				
	ZRI (44. tentatives)	127	ZRR (44. quinquies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991						
	ZIANG 44. quaterdecies	345	Investissements outre-mer	341				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexies)	992	Zones de développement prioritaire 44 septies	993				
	Crédance due au report en arrière du déficit				346		350	
	Droit divers	Déduction exceptionnelle Art 39 bis A		633	Déduction exceptionnelle Art 39 bis A		643	
		Déduction exceptionnelle Art 39 bis B		645	Déduction exceptionnelle Art 39 bis C		647	
Déduction exceptionnelle Art 39 bis D		646	Déduction exceptionnelle simulateur de contrats Art 39 bis E		641			
Déduction exceptionnelle Art 39 bis F		649	Déduction exceptionnelle Art 39 bis G		649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTERIEURS				Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	351	1 904	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356			
Déficits antérieurs reportables *				dont imputés sur le résultat :		360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	372	1 904	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Expert-comptable 1er trimestre 2022

Formulaire obligatoire (article 902 ap. 1
A du Code général des impôts)

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : ZMA CORPORATION		Néant <input type="checkbox"/> *			
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	601	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations	Reprises			
Fonds commercial	681	683	1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Autres immobilisations incorporelles	700	705	2		
Terrains	710	715	3		
Constructions	720	725	4		
Inst. techniques mat. et outillage	730	735	5		
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745	6		
Matériel de transport	750	755	7		
Autres immobilisations corporelles	760	765	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-I1-SD 780		
TOTAL	770	775			
II DÉFICITS REPORTABLES					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982			
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis			
Nombres d'opérations sur l'exercice		982 ter			
Déficits imputés		983			
Déficits reportables		984			
Déficits de l'exercice		960		1 904	
Total des déficits restant à reporter		970		1 904	
III DIVERS					
Primes et cotisations complémentaires facultatives				381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin		323			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		52			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *				380	
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326			
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

⑤

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E-SD 2022

Désignation de l'entreprise: 2MA CORPORATION										Néant <input checked="" type="checkbox"/> *			
Exercice ouvert le: ..01/01/2021.. et clos le:31/12/2021						Données en nombre de mois		1	2				
DÉCLARATION DES EFFECTIFS													
Effectif moyen du personnel * :										376			
Dont apprentis										657			
Dont handicapés										651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale										861			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE													
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE													
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										108			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										119			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										105			
TOTAL 1										106			
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée													
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										115			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										143			
Subventions d'exploitation reçues										113			
Variation positive des stocks										111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										153			
TOTAL 2										144			
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾													
Achats										121			
Variation négative des stocks										145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										125			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										146			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										133			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										148			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										150			
TOTAL 3										152			
IV - Valeur ajoutée produite													
Calcul de la valeur ajoutée										(total 1 + total 2 - total 3)		137	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises													
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).										117			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE													
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE													
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case										020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)						022		Effectifs au sens de la CVAE *		023			
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)										026			
Période de référence						024		/	/	160			
Date de cessation								/	/				
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.													
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.													

6 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2022

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III du CGI)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant *

Exercice clos le

SIREN

Dénomination de l'entreprise

Adresse (voie)

Code postal Ville

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

MAGE Eiparts.com partiel - fin 1er 2022

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant *

N° de dépôt

Exercice clos le

31122021

SIREN

8 5 3 0 3 0 6 4 1

Dénomination de l'entreprise

2MA CORPORATION

Adresse (voie)

22 Avenue Maximilien Robespierre

Code postal

93150

Ville

LE BLANC-MESNIL

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
Pays			
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
Pays			
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
Pays			
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
Pays			
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
Pays			
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
Pays			
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
Pays			
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
Pays			

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE <small>Liberté Égalité Fraternité</small>		N° 2065-SD 2022
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS		<small>*annuaire obligatoire (art 223 du Code général des Impôts) Taux de 2022</small>
Exercice ouvert le	01012021	et clos le 31122021
Régime simplifié d'imposition		<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre		
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case		
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE		
Désignation de la société:		Adresse du siège social:
ZMA CORPORATION 22 Avenue Maximilien Robespierre 93150 LE BLANC MESNIL		
SIRET	8 5 3 0 3 0 6 4 1 0 0 0 1 5	Mét: _____
Adresse du principal établissement		Ancienne adresse en cas de changement
RÉGIME FISCAL DES GROUPES		
<small>Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)</small>		
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante		
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:		
SIRET		
B ACTIVITÉ		
Activités exercées	Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)		
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Déficit
	Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 0%
	PV à long terme imposables à 10%	PV exonérées (art 238 quinquies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches		
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	
Entreprise nouvelle art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octes A	Autres dispositifs
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)
		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W		
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)		
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt		
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.		
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)		
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%		
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)		
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre		
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soumettre la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée		
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre		
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe		
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE		
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON		
Si oui, Indication du logiciel utilisé sage generation expert		
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .		
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:
Zemzemi 140 rue de Rivoli 75001 Paris		Tél. 0615083411
CGA/OMGA	Visueur conventionné	(Cocher la case correspondante)
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du visueur conventionné		Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA/OMGA/visueur conventionné		Date 05092022
		Lieu LE BLANC-MESNIL
		Qualité et nom du signataire
		Signature.
Examen de conformité fiscale (ECF) <input type="checkbox"/> prestataire :		

840 E Impots-comp 8101 31/10/2022



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2067
(2022)

ANNÉE 2021 ou exercice

Désignation de l'entreprise 2MA CORPORATION

du _____

Adresse 22 Avenue Maximilien Robespierre 93150 LE BLANC-MESNIL

au _____

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②) 1	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③) 2	Valeur des avantages en nature (v. notice ④) 3	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤) 4	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦) 7	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧) 8	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①)	
Total des dépenses	Bénéfices imposables ⑨
- de l'exercice . 2021 . . (total col.9 - total col.10) ⑩	- de l'exercice . 2021 . . ⑩
- de l'exercice précédent ⑪	- de l'exercice précédent ⑪
Nom et qualité du signataire ZEMZEMI responsable	À <u>LE BLANC-MESNIL</u> , le <u>05092022</u> Signature.

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2022	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit						2468
<i>(A souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)</i>							
1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %							
1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	
						après sur le déficit de l'exercice : a) imposé à 10 % b)	
Total							
2. Résultat net imposable à taux réduit issu des inventions brevetables non brevetées certifiées par l'INPI							
	Type d'invention brevetable non brevetée certifiée par l'INPI				Résultat net imposable à taux réduit issu de l'invention		
Total							
3. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement							
	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément					
Total							

SAGE Expert-comptable - janvier 2022

2MA CORPORATION

BILAN SIMPLIFIÉ

page 1

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

Edité le 17/10/2022

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles	2 600	1 040	1 560	8,21	2 080	46,79
Immobilisations financières						
ACTIF IMMOBILISÉ	2 600	1 040	1 560	8,21	2 080	46,79
Matières premières, approv., en cours de production						
Marchandises	7 660		7 660	40,31		
Avances et acomptes versés sur commandes	150		150	0,79		
Clients et comptes rattachés	790		790	4,18		
Autres créances	4 521		4 521	23,79	901	19,84
Valeurs mobilières de placement						
Banques. C.C.P., et autres disponibilités	554		554	2,92	1 071	23,58
Caisse	3 769		3 769	19,63	491	10,81
Charges constatées d'avance						
ACTIF CIRCULANT	17 444		17 444	91,79	2 462	54,21
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	20 044	1 040	19 004	100,00	4 542	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	
		%		%
Capital social ou individuel (dont versé :)	5 000	26,31	5 000	110,93
Écarts de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-458	2,40		
Résultat de l'exercice	-1 904	10,01	-458	10,27
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES	2 638	13,85	4 542	100,00
Provisions pour risques et charges				
Emprunts et dettes assimilées				
Avances et acomptes reçus sur commande en cours	8 746	46,02		
Fournisseurs et comptes rattachés	7 620	40,10		
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
DETTES	16 366	86,12		
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF	19 004	100,00	4 542	100,00

SERV AC

Conforme à
l'original

2MA CORPORATION

page 2

COMpte DE Résultat SIMPLIFIÉ

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

Edité le 17/10/2022

COMpte DE Résultat		Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
		Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises					15 510	64,19	-15 510	100,00	
Production vendue biens									
Production vendue services			24 668	100,00	8 653	35,91	16 015	185,08	
Chiffres d'Affaires Nets			24 668	100,00	24 163	100,00	505	2,09	
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation reçues									
Autres produits			23	0,09			23	N/S	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.			24 691	100,09	24 163	100,00	528	2,19	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			11 558	46,85	8 983	37,18	2 575	28,67	
Variation de stock (marchandises)			-7 660	31,04			-7 660	N/S	
Achats de matières premières et autres approvisionnements									
Variation de stock (matières premières et autres approv.)									
Autres achats et charges externes			22 164	89,85	15 116	62,56	7 048	46,63	
Impôts, taxes et versements assimilés									
Rémunérations du personnel									
Charges sociales									
Dotations aux amortissements			520	2,11	520	2,15		0,00	
Dotations aux provisions									
Autres charges			13	0,05			13	N/S	
Total des charges d'exploitation			26 595	107,81	24 619	101,89	1 976	8,23	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			-1 904	-7,71	-458	-1,89	-1 446	-517,53	
Produits financiers									
Produits exceptionnels					-1	0,00	1	100,00	
Charges financières					0	0,00			
Charges exceptionnelles									
RÉSULTAT AVANT PARTICIPATION ET IS			-1 904	-7,71	-458	-1,89	-1 446	-315,71	
Participation des salariés									
Impôts sur les bénéfices									
Total des Produits			24 691	100,09	24 162	100,00	529	2,19	
Total des Charges			26 595	107,81	24 619	101,89	1 976	8,23	
RÉSULTAT NET			-1 904	-7,71	-458	-1,89	-1 446	-315,71	
			<i>Perte</i>		<i>Perte</i>				
Dont Crédit-bail mobilier									
Dont Crédit-bail immobilier									

SERV AC

2MA CORPORATION

Société Par Actions Simplifiées

Au capital de 5000 Euros

Siège Social : 22, Avenue Maximilien Robespierre 93150 Le Blanc Mesnil

RCS Bobigny : B853030641

**PROCES -VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 17 OCTOBRE 2022.**

L'an 2022

Le Lundi 17 Octobre à 14 heures

Au siège social, à Le Blanc Mesnil

Les Associés de la Société Par Actions Simplifiées 2MA Corporation au capital de 5000 Euros, divisé en 1000 actions de 5,00 Euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la Gérance.

SONT PRESENTS

Ait Kheddache Mohand

Propriétaire de trois cents actions , ci 300 Actions

Ait Kheddache Amar

Propriétaire de sept cents actions , ci 700 Actions

TOTAL 1000 Actions

- Tous les associés étant présents ou représentés, l'assemblée peut valablement délibérer et en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Gérance relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2021, approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, les dits comptes se soldant par une perte de 1904,00 Euros. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

*Conforme à
l'original*

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter les pertes de l'exercice d'une façon non répartie en compte de report à nouveau.

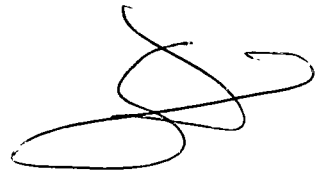
Total perte de l'exercice 1904,00 Eu

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés après avoir entendu la lecture du rapport sur les conventions visées à l'article 50 de la Loi du 24 Juillet 1900, et constaté que le quorum nécessaire pour statuer sur chacune des conventions mentionnées dans ce rapport est atteint, déclare approuver successivement chacune des conventions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16h00 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal, lequel a été signé par tous les associés présents ou par leurs mandataires, après lecture.



RAPPORT DE GESTION À L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU

17 Octobre 2022

Cher Associé,

Je vous ai réuni en Assemblée Générale Ordinaire, afin de vous présenter les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 et les soumettre à votre approbation.

I- ACTIVITE 2021

L'exercice social clos le 31 Décembre 2021 a enregistré un chiffre d'affaires de 24 668,00 Euros.

Les charges se décomposent comme suit :

- Achat de marchandises	11558 Eu
- Autres achats et charges externes	14037 Eu
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	25595 Eu
PERTE NET DE L'EXERCICE	-1904 Eu

II- PERTES

L'exercice se solde par une Perte comptable de 1904 Eu.

III- EVOLUTION PREVISIBLE – PERSPECTIVES D'AVENIR ET EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE.

Sur le plan commercial et pour l'année 2022, l'objectif est d'augmenter le chiffre d'affaires et rentabiliser l'activité de l'entreprise et d'assurer un résultat positif que ce présent dans la mesure du possible (mais la crise économique persiste et toutes les révolutions actuelles freinent l'évolution du chiffre d'affaires à l'exportation et la rentabilité de l'entreprise sans oublier la vraie crise sanitaire du covid-19 qui a tout freiné avec les confinements et les couvre feu!!!!).

*Conforme à
l'original*

Aucun événement important n'est intervenu postérieurement à la clôture de l'exercice.

IV- LES MODIFICATIONS APPORTEES AU MODE DE PRESENTATIONS DES COMPTES OU AUX METHODES D'EVALUATION

Aucune modification n'est intervenue dans la présentation ou les méthodes d'évaluation des comptes annuels.

Je vous remercie de bien vouloir approuver les résolutions proposées.

Le Président :

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.